M. Binder. — Alors c'est par avarice que M. Combes s'était fait prêtre! (Hilarité.)

M. de Baudry d'Asson. — Il n'est pas digne de porter la soutane; on le chassera d'ici comme un misérable! (Bruit.)

M. Levraud conclut que la loi sera une loi de délivrance pour les fils d'ouvriers et de paysans qu'elle fera sortir de leur geôle. (Protestations prolongées à droite.)

L'extrême-gauche applaudit faiblement l'orateur. M. Lasies demande la parole pour répondre à certaines de ses allégations.

Le Président. — A votre rang d'inscription.

DISCOURS DU RAPPORTEUR

M. Buisson, rapporteur, a la parole. Il commence par dire que le moment est venu de renoncer à la congrégation en général. D'après lui, la loi dont il est le rapporteur, n'est pas une loi d'exception et ne porte pas atteinte à la liberté des personnes puisque le père de famille pourra, comme par le passé, faire élever ses enfants par des éducateurs de son choix.

L'orateur affirme que la congrégation étant un mode spécial et exceptionnel d'extinction de la personne, n'est pas comparable à une association « normale, libre et honnête. » (Réclamations indignées à droite.)

M. Buisson dit qu'il n'a voulu blesser personne et poursuit la démonstration de sa thèse. Il donne lecture des statuts de plusieurs congrégations et s'en prend surtout aux vœux perpétuels. Deuxième grief, les congrégations sont placées sous la dépendance directe du Saint-Siège.

M. l'abbé Gayraud. — Je vous répondrai!

M. Buisson revient alors à la question des vœux perpétuels qui, d'après lui, n'ont jamais été aussi nombreux que sous la République. Il annonce qu'il dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à faire une enquête à ce sujet. (Applaudissements ironiques à droite.)

Le rapporteur ajoute qu'il a beaucoup de compassion pour les congréganistes qu'il ne veut pas voir plus longtemps retenus prisonniers. (Applaudissements à l'extrême-gauche; exclamations à droite.) C'est, dit-il, en respectant leur liberté de conscience que nous espérons les ramener à la République et à la laïcité. Toutes les congrégations ne sont pas comme les Jésuites!

M. Lasies. — Il n'y en a plus.

M. Binder. — Il n'y en a plus que dans cette Chambre.

M. de Baudry d'Asson. — Surtout à la tribune. (Rires.)

Magnifique éloge du fondateur des frères de la doctrine chrétienne

Le rapporteur continue en ces termes:

J'ai dit et je maintiens qu'il ne faut pas confondre les Frères de la Doctrine chrétienne avec les autres congrégations. J'ai qualifié d'admirable le fondateur de cet Institut; j'ai constaté qu'il était né sous Louis XIV, qu'il était riche, noble, pourvu d'un canonicat, qu'il était de ceux qui, avec Olier et d'autres, s'étaient aperçus qu'il y avait quelque part un peuple.

Ce jeune homme commence par donner son argent, puis il se met à faire enseigner, par trois ou quatre instituteurs, les enfants les plus pauvres. Il réunit à la table ces instituteurs et ces enfants et se dit que c'est là l'idée religieuse par excellence. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

L'orateur, au grand embarras des socialistes poursuit son éloge de Saint-J.-B. de la Salle, dont il cite des paroles admirables que la droite applaudit avec chaleur.

« Cet homme finit par se dire qu'il n'a pas le droit de garder ses richesses et qu'il doit vivre avec ces pauvres gens. Il avait déposé son canonicat et ne voulait plus être prêtre. Il se dit qu'il ne pouvait être égal de ces pauvres gens et leur parler de pauvreté qu'à la condition d'être pauvre lui-même. (Vifs applaudissements à droite; cris ironiques: ce n'est pas comme à l'extrême gauche: Berteaux! Berteaux!)

M. Buisson. — On lui demande de donner sa fortune à la congrégation qu'il voulait fonder; il s'y refusa. Comme il y avait la famine dans la vine, il distribua son argent aux pauvres. (Applaudissements). Ce qu'a dit La Bruyère: je veux être peuple, cette homme de 30 ans l'a fait, et c'est pourquoi il a droit à notre admiration. (Applaudissements sur presque tous les bancs), et l'homme qui a fait cela, a consacré 40 années de sa vie à cette œuvre d'enseignement dont personne ne comprenait alors l'importance. (Nouveaux applaudissements). J'admire d'autant plus J.-B. de la Salle que ni le roi, ni l'église ne lui ont rendu justice. (Interruptions à droite).

M. de Lanjuinais. — Il a été canonisé.

M. Buisson. — Il est mort sans avoir fait faire aucun des trois vœux à ses frères. Il avait prescrit que par un d'eux n'accepterait les fonctions de secrétaire, bedeau ou chantre. Ces sentiments n'étaient pas ceux d'un clérical, mais d'un homme qui était en avance sur son époque. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche).

L'orateur termine en se défendant de partager toutes les opinions exprimées dans la brochure le « Bon Dieu laïque, que M. Lerolle a citée hier et où l'on s'autorise de son nom.

En descendant de la tribune, M. Buisson est saluée par une ovation de ses amis. La droite y répond par des bravos ironiques.

Après une courte intervention de M. Lasies qui vient de nouveau rectifier les citations faites tantôt par M. Levraud, la séance est levée à 7 heures 10. Lundi, séance à deux heures.

LA GUERRE
Russo-Japonaise

Rien de nouveau à Port-Arthur; la flotte Russe répare paisiblement ses dommages.

Il est vraisemblable que la nécessité de réparer des avaries graves et de se ravitailler en vivres et en charbon a déterminé la retraite de l'amiral Togo autant que la tempête. Elle entraîne forcément une modification radicale du plan offensif préparé par l'état-major du mikado.

Les troupes débarquées en Corée se concentrent à Pi Yang, où l'avant-garde de la cavalerie cosaque a déjà fait son apparition. La vallée du Tatoung, parallèle à celle du Yalou, deviendrait ainsi le premier champ de bataille. Les Russes ne s'engageront qu'à bon escient, lorsque leur concentration sera terminée; ils ont maintenant la liberté de leurs mouvements et tout le temps nécessaire.

Le débarquement de 2.400 Japonais sur la côte occidentale de Mandchourie, au sud de Vladivostok, constitue une tentative de diversion sans importance.

Des symptômes de révolte apparaissent en Corée. Les Japonais doivent agir là en pays conquis mais non pacifié.

EN CORÉE

Attentat politique à Séoul

Tokio, 4 mars. — Le 3 mars, à une heure du matin, on a lancé des bombes contre les habitations du ministre des affaires étrangères coréen et de son secrétaire à Séoul. Ni le ministre ni son secrétaire n'ont été atteints.

La police japonaise a arrêté cinq individus qui ont cependant été relachés ensuite.

Cet attentat est l'œuvre du parti antijaponais, opposé à la conclusion du protocole coréo-japonais.

On ne croit pas que l'opposition au traité soit bien dangereuse. Le ministre du Japon à Séoul coopère au maintien de l'ordre.

N.-B. — Cette dépêche atteste que si le gouvernement coréen s'est plié aux volontés du Japon, c'est contraint et forcé et que la majorité de la population ne voit pas avec sympathie les Japonais envahir son territoire.

EN MANDCHOURIE

A Port-Arthur

Port-Arthur, 4 mars. — Depuis le 25 février, l'escadre japonaise est invisible.

Les réparations du *Retvisan*, du *Cesarewitch* et du *Pallada* sont activement menées. Les autres navires de l'escadre qui avaient subi des avaries sont complètement prêts à prendre la mer.

On attend demain l'arrivée de l'amiral Makharog.

Le temps est doux et promet un printemps précoce.

—x—

CARTE du Théâtre de la Guerre russo-japonaise. — Reproduction en lithographie en cinq couleurs au 1/5000000e, de la carte Japon-Corée-Mandjourie, extraite de l'*Atlas* de MM. Vivien de Saint-Martin et F. Schrader. Une feuille in-folio (67 x 55), pliée et enchemisée: 90 centimes.

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, à Roubaix et à Tourcoing. On peut la demander à tous nos porteurs. 50688

L'ADMINISTRATION DE LA MARINE
devant la Commission du Budget

Audition de MM. Chaumet, Etienne, et Lockroy

Paris, 4 mars. — La Commission du Budget a commencé aujourd'hui ses auditions sur l'Administration de la Marine. En l'absence de M. Doumer, empêché par la mort de sa mère, c'est M. Baudin qui présidait. La Commission a entendu successivement MM. Chaumet, Etienne et Lockroy, dans leurs critiques.

Voici une analyse de la déposition de M. Chaumet:

DÉPOSITION DE M. CHAUMET

M. Chaumet s'explique sur l'état de la flotte en construction. Le Ministre de la marine a affirmé qu'il n'y aurait pas de retard à ce point de vue, mais cette affirmation du Ministre est en contradiction formelle avec les constatations des rapports de MM. de Messimy et Cuvinot. La vérité est qu'il y a des retards dus à la négligence du Ministre, dus à des modifications d'artillerie ordonnées en cours de construction, et sans que les services compétents aient été consultés.

M. Chaumet cite plusieurs exemples de ces retards. Il cite, notamment, l'exemple du croiseur l'*Ernest-Renan*, pour lequel il y a eu un retard de 17 mois, qu'on pouvait éviter, et une dépense supplémentaire de 3 millions.

Pour prendre des décisions à l'égard du *Kléber*, on a perdu plus d'un an. Pour les contre-torpilleurs, six devaient être mis en chantier en 1903, il n'y en a eu que quatre. Pour les torpilleurs également, il y a eu des retards considérables. Pour les dernières constructions, ces retards se sont élevés à un an; également pour les submersibles, ceux qui avaient été commandés par M. de Lanessan ont été arrêtés par M. Pelletan, et, cependant, en allant de Cherbourg à Brest, par gros temps, des types de ces submersibles firent leurs preuves. La Commission pourrait avoir avantage à consulter sur ce point un rapport de l'amiral Fournier.

Quant aux points d'appuis, il n'y a pas à Bizerte de bassin de radoub; il n'y a pas d'ateliers.

Les crédits votés pour la défense mobile de la Corse en 1903, n'ont pas été employés pendant l'exercice. A Diégo-Suarez, il n'y avait pas de stock de munitions suffisant, il y a quelque temps encore; il n'y a pas de bassin de radoub. Ces jours-ci, on a mis en adjudication le bassin de radoub, mais on ne connait pas encore l'emplacement de ce bassin. Ce n'est pas, dans ces conditions, une administration sérieuse.

La situation de notre escadre en Extrême-Orient est particulièrement intéressante. Le plan de réorganisation de nos forces navales en Extrême-Orient, adopté avant l'arrivée de M. Pelletan au ministère, a été mis de côté. Le ministre actuel a divisé à nouveau les forces groupées par ses prédécesseurs. Jamais l'escadre n'a eu les unités qui étaient prévues par le Budget. On a condamné le *Vauban*; on a désarmé le *Redoutable*; on s'est privé de forces qui n'étaient pas négligeables. On a envoyé le *Sully* dans les conditions que l'on connait; on a envoyé deux sous-marins, et cet envoi est fort critiqué, mais, en définitive, on a désorganisé nos forces d'Extrême-Orient, sans avoir jamais consulté le Conseil supérieur de la marine.

M. Chaumet cite les exemples du *Vengeur*, du *Surcouf*, du *Lalande*, du *Cosmao*, etc., pour les réparations desquels des retards considérables, dus à la négligence de l'Administration de la Marine, ont été constatés.

Il cite ensuite un certain nombre de faits d'ordre administratif en ce qui concerne les équipages, les effectifs réglementaires et budgétaires n'ont pas été respectés. Il y a des diminutions de matériel à l'exercice 1903, qui sont véritablement étranges.

M. Chaumet ne veut pas aborder la question de discipline dans la flotte; les faits qu'il a cités suffisent à son sens pour montrer qu'il y a un vice d'administration grave au ministère de la Marine.

DÉCLARATIONS DE M. ÉTIENNE

M. Etienne dépose à son tour. Il fait connaître, à la Commission, que, s'il a toujours apporté la plus vigilante attention à toutes les mesures qui concernent la défense coloniale, ses préoccupations sont devenues plus vives, le jour où les événements ont pris un caractère de gravité exceptionnelle dans l'Extrême-Orient. Rien ne lui démontre que le conflit actuel restera circonscrit. En supposant même que la guerre soit limitée aux deux Puissances russe et japonaise, on ne peut oublier que le Japon se trouve dans une situation économique telle qu'il est tenu de chercher au dehors l'aliment qui est indispensable à son existence: le riz; or, la Cochinchine constitue le grenier pour le riz de tout l'Extrême-Orient,; au lendemain de l'issue de la bataille entre la Russie et le Japon, ou bien si la guerre vient à se généraliser, l'Indo-Chine sera toujours l'objet des convoitises du Japon. Il faut donc savoir si l'Indo-Chine et aussi tout notre domaine colonial sont en état de répondre aux attaques dont ils pourraient être l'objet. Déjà, après les tristes événements de Fachoda, le gouvernement avait fait adopter, par les Chambres en 1900, un projet de loi qui avait fixé le programme de défense qui devait être exécuté par le ministère des colonies et dont la dépense s'élevait à 62 millions, y compris les munitions et les approvisionnements. Ce programme devait être exécuté en cinq années et concernait Fort-de-France, la Martinique, Dakar, le Sénégal, Diégo-Suarez, Madagascar, Saïgon et le golfe du Tonkin, Nouméa, l'île de la Réunion.

A l'heure actuelle, les travaux de Fort-de-France, d'abord activement conduits, ont été interrompus et maintenant ajournés, le Conseil de défense des colonies ayant émis l'avis qu'il y avait lieu de concentrer tous nos efforts sur Dakar, Diégo-Suarez et l'Indo-Chine.

A Dakar, les travaux avancent lentement, et il est difficile de préciser l'époque à laquelle ils seront terminés.

A Diégo-Suarez, au contraire, la situation est excellente. M. Etienne rend hommage à la diligence du ministre des Colonies et à l'infatigable dévouement du général Gallieni et aussi à la haute intelligence du général Joffre, qui fut si vivement attaqué par les antimilitaristes.

En Indo-Chine, des travaux importants ont été exécutés dans la rivière de Saïgon et aussi à Port-Courbet, dans la baie d'Along. Mais nous sommes loin de pouvoir résister à une attaque sérieuse.

A Nouméa, à La Réunion, à l'île des Saints, rien n'a été fait; donc on peut conclure que, sauf à Diégo-Suarez, notre situation est précaire. Et, cependant, la défense de nos colonies ne réside pas seulement dans les défenses et fortifications établies à terre; il faut y ajouter les points d'appui. Qu'a-t-on fait depuis le vote du programme de 1901? Rien; rien à Fort-de-France; rien à Dakar, sauf au port, où les travaux se poursuivent. A Diégo-Suarez, le bassin de radoub qui devrait être construit, va être mis en adjudication. Quatre torpilleurs avaient été demandés — deux vont être expédiés avec un dock flottant — il y a deux mois.

En Indo-Chine, où la défense mobile est de toute nécessité, pas une unité n'a été expédiée. Sous le coup des événements qui viennent de se produire, le Ministère vient seulement, bien tardivement, de donner des ordres pour l'envoi de torpilleurs et de contre-torpilleurs.

A plusieurs reprises, M. Etienne a appelé l'attention du Ministre de la Marine sur la nécessité de doter Diégo-Suarez et l'Indo-Chine, des unités de combat que réclament impérieusement les gouverneurs généraux de nos colonies, responsables de la défense, mais ces appels n'ont été que partiellement entendus. Il n'est que temps d'aviser, et de regagner, s'il est possible, et si les événements le permettent, le temps perdu.

Le Parlement a eu le grand tort, à mon avis, de ne pas assez s'occuper des questions extérieures, et de ne pas imiter le Parlement anglais, qui donne tous ses soins, et toute sa vigilance à la défense des intérêts anglais sur tous les points du globe.

M. LOCKROY

M. Lockroy, qui est entendu ensuite, revient sur les faits signalés par MM. Etienne et Chaumet, et aborde, selon lui, la véritable question, celle de la situation générale de la Marine et de l'Administration.

L'un des points les plus importants est celui qui touche à l'état moral de notre marine. M. Lockroy donne lecture de trois lettres provenant de républicains: un officier général, un ingénieur, un lieutenant de vaisseau. Ces lettres condamnent, en termes violents, l'incurie de l'Administration actuelle de la Marine, et contestent formellement les renseignements fournis, par le Ministre, à la Commission de la Marine.

Il faut comprendre l'émotion de ces braves gens en voyant qu'on met, à leur tête, des officiers tarés.

M. Lockroy cite des exemples à ce sujet; on voit récompenser tout à coup, soit des délateurs, soit des malheureux qui, pour des fautes graves, étaient justement au ban de la Marine; voilà, dit M. Lockroy, à quel traitement la Marine tout entière est soumise. Dira-t-on qu'on fait quelque chose pour les humbles, pour les petits? Mais on sait ce qu'on a fait pour ou plutôt contre nos maîtres, contre nos sous-officiers de la flotte, qu'on a fini par décourager de leur métier.

Que voulez-vous faire d'une escadre dans des conditions pareilles, lorsque les officiers sont espionnés, dénoncés journellement, sans raison?

On a organisé systématiquement nos forces navales. Tous nos bons officiers cherchent à s'évader de la Marine et à fuir les injustices dont ils sont l'objet.

On demande des faits, on veut des précédents, mais ouvrez les journaux. Comment! Nous sommes à la veille peut-être d'événements graves, et voilà deux ans que nous n'avons pas de chef d'Etat-major? Qu'a-t-on fait? Quels sont les plans de campagne préparés? Quel examen a pu faire le Conseil supérieur de la Marine? Il n'a pas été consulté. Il n'a pas été réuni.

Et le conseil des travaux? Prenez l'annuaire; il est composé d'un certain nombre de N... Pour toutes les fonctions; il comprend même un N comme secrétaire avec voix consultative. Comment voulez-vous que le désordre ne soit pas partout et qu'il n'y ait pas des retards considérables dans les travaux de la Marine quand le ministre n'est pas en rapport avec ses chefs de services et que le bureau du chef du cabinet prétend tout absorber?

Nous savons comment est fait le Budget de la Marine; on a fait des économies sur les frais d'utilisation militaire; cette grande usine qui s'appelle marine et qui produit de la défense nationale, a son arbre moteur atteint: il y a des économies considérables à faire sur les frais généraux, sur les frais accessoires de la Marine.

M. Lockroy ajoute qu'il demandera non pas des attestations car il n'a plus foi dans les attestations, de l'administration actuelle de la Marine, mais les livres mêmes de la Marine.

Parlant des points d'appui de la flotte, M. Lockroy rappelle qu'on a supprimé, malgré les efforts de la commission du Budget, les réserves de la Cochinchine.

A Bizerte, depuis 18 mois, la guerre demande à la Marine, d'occuper des casernes vides; elle n'a jamais eu de réponse.

Quant aux escadres, tous leurs effectifs ont été réduit. Le *Saint-Louis* devrait avoir 656 hommes; il n'en a que 595; de même pour le *Gaulois*, le *Bouvet*, le *Iéna*, le *Brennus*, le *Charles-Martel*, et ainsi de suite; et, ce qui manque, ce sont des spécialistes, des matelots nécessaires à bord.

L'escadre de réserve est épuisée en hommes; comparez les chiffres des effectifs actuels, et ceux des effectifs il y a 5 ou 6 ans; la comparaison vous édifiera, on est obligé de désarmer nos escadres actives pour armer les unités qu'on expédie au loin.

M. Lockroy dit qu'il a dû assumer à lui-même une situation très-grave, mais il a pu compter, à coup sûr, sur des concours qu'on ne retrouverai plus aujourd'hui, car dans la Marine, tout le monde actuellement est découragé, et puis, toutes les unités étaient groupées à cette date. On a tout mêlé, depuis, tout confondu, et enlevé ainsi toute force à chacune de nos escadres.

Quant à notre flotte en construction, on a, un beau jour, arrêté les travaux,, sans qu'on sache pourquoi; les conséquences de cette étrange mesure se font sentir encore à l'heure actuelle.

M. Lockroy, comme retards injustifiés et désastreux, signale ceux qui se sont produits pour les tourelles de la *Patrie*, pour la *Justice*, pour l'*Ernest-Renan*, pour les contre-torpilleurs, les torpilleurs, etc., etc.

Pour les torpilleurs, il y a eu un retard de plus d'un an, malgré les règles budgétaires, et cela à deux reprises différentes. Pour les submersibles, M. Lockroy demandera, lui aussi que la commission prenne connaissance des rapports non tronqués de l'amiral Fournier. On a arrêté la construction de ces submersibles, sans aucune raison plausible. La vérité est que la défense nationale n'a pas été préparée.

La Commission, dans une séance ultérieure, fixera le jour où le gouvernement sera entendu.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE DE ROUBAIX
CONVOCATIONS

Canton Nord. — Bureau de la Place Notre-Dame. — Samedi 5 courant, à huit heures et demie du soir, Café M. Depauw, Place Notre-Dame, réunion du Comité de la section; présence indispensable.

—— Bureau de la rue Saint-Vincent. — Samedi 5 courant, à huit heures et demie du soir, Café M. Duquenne, rue de l'Alma, 55, réunion du Comité de la section; communications importantes, présence indispensable.

—— Bureau de la rue Archimède. — Samedi 5 courant, à huit heures et demie du soir, à l'*Enfté*, 160, rue Blanchemaille, réunion du Comité de la section; présence urgente.

—— Bureau de la rue Turgot. — Samedi 5 courant, à huit heures et demie du soir, chez M. Prouvost, rue Basse-Masure, 104, réunion du Comité de la section; présence indispensable.

—— Bureau de la rue Ternaux. — Samedi 5 courant, à huit heures trois quarts du soir, chez M. Moyart, 89, rue de l'Ommelet, reunion du Comité de la section; questions diverses; présence urgente.

Canton Est. — Bureau de la rue du Moulin. — Samedi 5 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Félix Mondet, 3, rue du Moulin, réunion du Comité de la section; presence indispensable.

—— Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Samedi 5 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet M. Louis Marcotte, 86, boulevard de Belfort, réunion du Comité de la section; communications importantes; présence urgente.

—— Bureau de la rue d'Hem. — Dimanche 6 courant, à onze heures du matin, chez M. Lasser, Parvis Saint-Jean-Baptiste, réunion du Comité de la section; communications importantes; présence indispensable.

MARIAGES & FIANÇAILLES

—— On annonce les fiançailles, à Lille, de Mlle Mariette Cuvelier, fille de M. Lucien Cuvelier, filateur de lin, et de Mme Cuvelier, avec M. Marcel Debièvre.

—— On annonce le prochain mariage de Mlle Marguerite Tournier, fille de M. le préfet de la Somme et belle-fille de Mme Tournier, avec M. Robert Chena.

NÉCROLOGIE

—— Vendredi matin, à dix heures et demie, ont été célébrées, à Leon-Plage, les obsèques de M. le doyen Delylle, curé de la paroisse depuis 18 mois.

—— Jeudi, à sept heures et demie, ont eu lieu en l'église paroissiale d'Ascoulin, les funérailles de M. Louis Raille-Lemaire.

Le BEURRE d'OOSTCAAMP est le meilleur beurre de table et de cuisine, 12, rue du Bois, 12, Roubaix et dans les dépôts. On porte à domicile. Téléphone 604. 45477—1

Chronique Locale

ROUBAIX

LES COLLECTIVISTES
et le Bureau de bienfaisance

Maintes fois, durant les dix années de l'administration de M. Carrette, nous avons été amenés à protester contre l'attitude et les procédés des collectivistes vis à vis du Bureau de Bienfaisance.

Chaque année, en effet, les socialistes se trouvant dans l'impossibilité de boucler normalement leur budget essayaient de diminuer le déficit créé par leur incapacité dans les finances municipales en rognant les crédits destinés aux pauvres de cet établissement charitable.

Une petite feuille de propagande électorale intitulée « Deux années d'administration Républicaine », distribuée depuis plusieurs semaines à Roubaix, énumérait très opportunément, il y a quelques jours, toute la série des méfaits dont les révolutionnaires se sont rendus coupables envers les malheureux.

Cet historique si suggestif n'a pas eu, on le conçoit aisément, le don de plaire aux collectivistes. Le journal qui défend ici la politique socialiste ministérielle dont M. Henri Carrette est devenu l'un des plus fervents adeptes, nous apporte l'écho de leur mauvaise humeur.

Naturellement, l'*Egalité* prétend que tous les graves reproches adressés à ses amis ne sont que « calomnies et attaques scandaleusement basses et viles ». Mais au lieu de réduire à néant ces calomnies et ces attaques, la feuille socialiste se contente dans un long article diffamatoire d'énoncer des affirmations injurieuses et grossières contre l'administration républicaine, les pauvriseurs et les dévouées religieuses du Bureau de Bienfaisance.

Voici du reste un échantillon de cette prose:

Les socialistes voulaient enlever à la « charité officielle », le droit d'assister les malheureux.

Ils voulaient que le Bureau de Bienfaisance fut dépendant de la commune, qu'il devint un Bureau d'assistance sociale, vraiment géré par la Ville, par des gens soucieux d'apporter un soulagement aux misères morales et physiques des victimes de la société capitaliste.

Ils voulaient arracher la conscience et la dignité des pauvres aux investigations indiscrètes, aux fantaisies malsaines, au népotisme ignoble des « Sœur Pâté » si tristement célèbres à Roubaix, toutes puissantes dans l'établissement, directrices des pauvres comme des administrateurs choisis par la Préfecture.

Comme argument, c'est plutôt faible: nous ne pensons pas que ces soi-disant explications donnent en rien, satisfaction aux pauvres dont les socialistes se sont moqués avec tant de désinvolture durant leur passage à l'Hôtel de Ville.

Ces derniers n'ont d'ailleurs, — toujours d'après l'*Egalité*, — aucune raison de se plaindre: ils ont encore été trop bien traités. L'administration collectiviste s'est montrée, à leur égard, généreuse à l'excès. Lisez plutôt:

Les « pauvriseurs » forts de l'appui officiel qu'ils sentaient leur être offert occultement, suscitèrent maints embarras aux socialistes, *dépensant à l'excès*, courant au devant des conflits, cherchant ainsi, — par un méprisable calcul et une odieuse spéculation. — à discréditer le parti socialiste dans la classe des déshérités de la vie, profitant des difficultés jésuitiquement soulevées, pour essayer de mettre les édiles socialistes en mauvaise posture devant l'opinion publique.

On sait quelles ont été ces « difficultés jésuitiquement soulevées! »

En 1892, par exemple, les crédits du Bureau de bienfaisance avaient été diminués de cent mille francs. Ainsi qu'il était de leur devoir, les administrateurs avertirent la préfecture de ce qui se passait et la subvention fut rétablie sur l'ordre du préfet d'alors, M. Vel-Durand, qui écrivait à cette occasion à M. Henri Carrette: « *En présence des besoins pressants de la classe ouvrière, il est regrettable que le Conseil municipal ait cru devoir réduire, d'une manière si sensible, les secours qui lui étaient accordés antérieurement.* »

Autre exemple: en octobre 1901, la caisse du Bureau de Bienfaisance était vide. Toutes les réclamations de la Commission demeuraient inutiles et vaines; les collectivistes se refusaient à donner les subsides supplémentaires nécessaires au fonctionnement de l'établissement qui se trouvait à la veille d'être fermé.

Les pauvriseurs pouvaient-ils, pour éviter des difficultés à M. Carrette, garder le silence et négliger de rappeler la municipalité révolutionnaire au respect de ses devoirs envers les malheureux?

Mais il est inutile, croyons-nous d'insister davantage; les travailleurs roubaisiens sont, depuis longtemps fixés sur la valeur des sentiments humanitaires qui animent les chefs du parti socialiste. — A. R. F.

DERNIERE HEURE
(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Envoi de sous-marins à Dunkerque

Cherbourg, 4 mars. — Ordre vient d'être donné à la préfecture maritime d'envoyer à Dunkerque, pour la défense mobile, les sous-marins *Français* et *Algérien*.

Six nouveaux torpilleurs russes

Trieste, 4 mars. — Un télégramme de Fiume dit que l'établissement Khite-Head de cette ville vient de compléter l'armement de six torpilleurs russes destinés à partir prochainement de Cronstadt pour l'Extrême-Orient.

DELPECH CONTRE CHARBONNEL

Paris, 4 mars. — Après avoir renoncé à faire la lumière devant le jury de l'Ariège, le sénateur Delpech devait, paraît-il, en appeler devant le jury de la Seine contre son accusateur, l'ex-abbé Charbonnel. La *Liberté* croit savoir que M. Delpech ne tient pas à affronter la lumière du jour. Il renoncerait maintenant à exercer aucune poursuite contre l'ancien directeur de l'*Action*.

LA FRANCE A L'EXPOSITION DE LIEGE

Paris, 4 mars. — Le Ministre du commerce a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à la participation de la France à l'exposition internationale de Liège en 1905 et à l'ouverture sur l'exercice 1904, de crédits extraordinaires pour ce projet.

BAGARRE ENTRE ETUDIANTS A BRUXELLES

Bruxelles, 4 mars. — Au lendemain des bagarres qui eurent lieu entre étudiants catholiques et libéraux à la suite de la représentation de la pièce « Ces Messieurs » au théâtre Molière, un étudiant catholique avait été expulsé de l'Université de Bruxelles.

Cet après-midi, vers cinq heures, les étudiants catholiqs ayant parmi eux l'expulsé se sont rencontrés avec une bande de libéraux. Une bagarre violente s'est produite. Des coups ont été échangés Deux étudiants ont été blessés.

Un d'eux a été sérieusement atteint. Il a le cuir chevelu fendu sur une assez grande longueur.

UN CYCLONE EN TUNISIE
Une région dévastée

Sfax, 4 mars. — Un terrible ouragan s'est déroulé cette nuit sur Sfax. Une trombe, accompagnée de coups de tonnerre et d'éclairs a balayé la région. Une véritable panique s'est emparée des habitants. Les arbres, les toitures, étaient arrachés, un grand nombre de maisons sont inondées.

La mer est démontée. Plusieurs navires ont été jetés à la côte. Les dégâts sont considérables.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES GRÈVES DU CAMBRAISIS. — Les compagnies d'infanterie et l'escadron de cavalerie qui restaient au Cateau ont quitté cette ville jeudi. Un certain nombre de gendarmes des pointe les plus éloignés ont regagné leurs casernements. Il ne reste plus qu'une vingtaine de gendarmes pour parer à toute éventualité.

A Neuvilly, la grève continue toujours et les pourparlers n'aboutissent à rien. Jeudi, un commencement d'incendie vite réprimé, a éclaté chez M. Basquin, tisseur. Cet incendie est attribué à la malveillance. M. Basquin n'est point affilié au syndicat des tisseurs: il a continué le travail après la déclaration de la grève; il n'a cessé qu'à la fermeture du tissage. Une enquête est ouverte.

LE DEMANTELEMENT DE LA VILLE DE LILLE. — Dans sa séance de vendredi soir, le Conseil municipal de Lille, a fixé définitivement à 10.000 francs le traitement de M. Stoclet, ingénieur en chef du département et directeur du démantèlement de la ville de Lille.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. Dewarte, vicaire à Raimbeaucourt, est nommé vicaire à Merville. — M. Cuvelier, vicaire à Merville, est nommé curé à Saint-Martin-sur-Ecaillon.

CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI

Séance du vendredi, 4 mars

Président: M. Carbonnelle, bourgmestre

Serment. — M. Edmond Wibaut, le successeur de M. Bertoulle, prête le serment légal. M. le Bourgmestre le déclare installé dans ses fonctions.

Correspondance. — M. Albert Allard, à la suite du vote émis par le Conseil, dans sa dernière séance, l'excluant de la Commission du Bureau de bienfaisance, caritese, au Collège, sa démission de membre des Commissions de la bibliothèque et des archives. — Accepté sans observation.

M. le Bourgmestre donne lecture d'une lettre par laquelle la députation permanente du Hainaut refuse tout subside à l'entreprise de la distribution d'eau, parce qu'elle n'est pas fournie gratuitement aux habitants au moyen de bornes-fontaines. Le Collège prétend se trouver dans les conditions requises par la loi pour obtenir ce subside et déplore la conduite du gouvernement provincial. M. Houzart propose de renouveler la demande à la prochaine session. — Le Collège avisera.

Distribution d'eau. — M. Carton interpelle le Collège à propos des travaux. Il signale: 1° que les réservoirs inférieurs ne sont pas étanches et que des crevasses y ont été découvertes; 2° qu'il est de toute nécessité de faire des expériences pour s'assurer si l'eau superficielle n'entre pas en communication avec les eaux souterraines; ce qu'il faut se prémunir, d'après les rapports des ingénieurs sur la qualité de l'eau. M. Carton développe longuement cette interpellation et propose quelques expériences nécessaires.

M. Asou a communiqué les dires de M. Carton aux ingénieurs Hainaut et Richoux. Il donne lecture du rapport dressé à cet effet par ces deux fonctionnaires. Il en résulte que le défaut d'étanchéité constaté dans un des quatre bassins est tout à fait accidentel et provient de l'arrêt trop rapide du travail des pompes. Le bétonnage encore trop frais a cédé sous l'effort de l'eau ressortie emmagasinée sur les travaux; des crevasses se sont produites; il suffira d'un nouveau bétonnage pour faire cesser cet état de choses.

En ce qui concerne l'infiltration des eaux superficielles dans les eaux des orages, le rapport conclut à la négative. Les tubes ont été maçonnés. La communication des eaux est impossible et elle n'existe pas, parce qu'il est établi que le niveau des eaux dans ces tubes est supérieur au niveau des eaux extérieures.

Une longue discussion s'engage, dans laquelle interviennent MM. Dapsens et De Rick.

M. Asou déclare qu'il faut croire les ingénieurs et qu'au surplus toute expérience nouvelle est impossible; ce serait pour effet d'arrêter les travaux en cours et d'exposer la Ville à des procès de la part des adjudicataires des travaux.

A la demande de M. Carton, qui n'a pas tous ses apaisements sur les conclusions des ingénieurs, ceux-ci seront avisés de ses observations et prendront toutes mesures utiles.

Monument français. — L'adjudication de la grille ornementale à placer autour du monument, est accordée à M. Henri Vandenbroecke, de Tournai, pour le prix de 3.150 francs.

Hospices. — Sont approuvés les locations d'une maison, rue des Augustins, pour 450 francs, et d'une maison rue Marvis, pour 260 francs.

Ecole industrielle. — La création d'un certificat de comptabilité est décidé. Il aura trois degrés: avec satisfaction, distinction et grande distinction.

Comptes et budgets. — Sont approuvés: 1° Institution de Mounel: le compte de 1902 se chiffrant en recettes par 11.257 fr. 01, et en dépenses par 10.864 fr. 99; le budget de 1904 s'établissant en recettes par 10.615 fr. 40 et en dépenses par 10.597 francs; — 2° Ecole ménagère: le compte de 1902 établi comme suit: Recettes, 4.350 fr., dépenses 4.266 fr. 90, le budget de 1904 s'élevant en recettes et en dépenses à 5.550 francs. Pour ce dernier budget, ces subsides seront sollicités de l'Etat et de la Province.

Académie de Musique. — Le règlement des congés et des vacances est modifié en ce sens que les vacances de nouvel An et de Pâques sont supprimées, mais que les grandes vacances commenceront le 10 juillet pour finir le 1er octobre. Ce changement permettra notamment aux professeurs de faire la saison d'été dans des villes d'eau.

Théâtre. — La section, par l'organe de M. Bréda, est d'avis de rejeter la proposition de M. Roger, relativement à l'exploitation du théâtre en régie.

M. Roger reprend sa proposition et la développe longuement. D'après lui, le nouveau système aurait pour effet de relever le niveau artistique du théâtre. Il n'ajoute rien de nouveau aux arguments qu'il a produits lors de sa proposition et que nous avons déjà résumés.

M. Bouchez, au nom du Collège, propose purement et simplement de continuer le système en vigueur.

Mise aux voix, la proposition de M. Roger est rejetée.

Commissariat de police. — Le projet de la construction d'un commissariat rue de l'Athénée, est renvoyé en section. Le devis s'élève à 57.792 fr. 95.

Pavage. — Les propositions du Collège que nous avons détaillées dans le compte-rendu de la dernière séance, sont approuvées. Les travaux urgents seront commencés avant les travaux de la distribution d'eau.

Voirie. — A la demande de M. Vandeghem, la création d'une rue de 12 mètres, dont sept de chaussée, est décidée entre le boulevard Leopold et le chemin n° 46, à charge par M. Vandeghem, de fournir le terrain, d'exécuter les travaux de pavage et autres et à payer à la Ville une indemnité de 1.220 francs.

Transport. — Le Conseil accepte sans observation la requête de M. Etienne Lefebvre, tendant à l'établissement d'un service de transport entre Guignies et Tournai.

Caisse d'épargne. — A propos d'un prêt de 3.000 fr. pour 5 ans à 4 p. 100 à effectuer par la caisse d'épargne, la section ne voit aucune utilité à faire cette opération et en laisse toute la responsabilité à la caisse d'épargne.

M. Glorieux appuie cette manière de voir que le Collège combat. Une très longue et très diffuse discussion s'engage à ce propos.

Finalement, l'autorisation de faire ce prêt est accordée par 14 voix contre 9 et 2 abstentions.

La séance est levée à dix heures un quart.

COTONS AMERICAINS
New-York, vendredi, 4 mars 1904.

Cours de clôture

| TERME | New-York ce jour | New-York précédent | New-Orléans ce jour | New